



**Bruxelles, le 13 mai 2022
(OR. en)**

**9084/22
ADD 1**

**AGRI 187
AGRIFIN 44
FIN 548**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	13 mai 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	COM(2022) 225 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE du RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur les dépenses du FEAGA Système d'alerte précoce n° 1-3/2022

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2022) 225 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2022) 225 final - ANNEXE



Bruxelles, le 12.5.2022
COM(2022) 225 final

ANNEX

ANNEXE

du

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL
sur les dépenses du FEAGA**

Systeme d'alerte précoce n° 1-3/2022

ANNEXE

Année budgétaire 2022 (1)
CONSOMMATION PROVISOIRE DES CRÉDITS DU FEAGASituation au 31.8.2022
(en Mio Eur)

	Crédits budgétaires (2)	Consommation de novembre à janvier	Exécution	Profil de consommation au mois de janvier		Écart entre l'exécution et le profil				
				Mio EUR	Mio EUR	%	%	Mio EUR	%	Mio EUR
				A	B	C=B/A	D	E=D*A	F=C-D	G=B-E
Dépenses		39 871,6	32 702,9	82,0 %	80,6 %	32 144,5	1,4 %	558,4		
08 01	Dépenses d'appui administratif du pôle «Agriculture et politique maritime»	4,3	0,9	20,6 %	4,1 %	0,2	16,5 %	0,7		
08 01 01	Dépenses d'appui pour le «Fonds européen agricole de garantie»	4,3	0,9	20,6 %	4,1 %	0,2	16,5 %	0,7		
08 02	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	39 867,3	32 702,0	82,0 %	80,6 %	32 144,3	1,4 %	557,7		
08 02 03	Dépenses relatives au marché hors des plans stratégiques relevant de la PAC	2 661,1	423,5	15,9 %	17,2 %	458,7	-1,3 %	-35,1		
08 02 03 01	POSEI et îles mineures de la mer Égée (à l'exclusion des paiements directs)	229,0	93,3	40,8 %	47,1 %	107,8	-6,3 %	-14,4		
08 02 03 02	Promotion des produits agricoles — Programmes simples relevant de la gestion partagée	89,0	7,7	8,6 %	10,5 %	9,3	-1,9 %	-1,7		
08 02 03 03	Promotion des produits agricoles — Programmes multiples et actions mis en œuvre par la Commission dans le cadre de la gestion directe	96,9	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0		
08 02 03 04	Programmes à destination des écoles	185,0	45,2	24,4 %	24,2 %	44,7	0,2 %	0,4		
08 02 03 05	Huile d'olive	43,0	5,4	12,6 %	13,4 %	5,8	-0,9 %	-0,4		
08 02 03 06	Fruits et légumes	931,0	124,4	13,4 %	15,9 %	147,7	-2,5 %	-23,3		
08 02 03 07	Vin	1 026,0	144,8	14,1 %	13,7 %	140,3	0,4 %	4,5		
08 02 03 08	Apiculture	59,0	0,6	1,1 %	1,5 %	0,9	-0,5 %	-0,3		
08 02 03 09	Houblon	2,2	2,2	99,5 %	100,0 %	2,2	-0,5 %	0,0		
08 02 03 10	Mesures de stockage public et privé	p.m.	0,0							
08 02 03 11	Mesures exceptionnelles	p.m.	0,0							
08 02 05	Paiements directs hors des plans stratégiques relevant de la PAC (**)	36 949,0	32 266,8	87,3 %	85,8 %	31 684,0	1,6 %	582,7		
08 02 05 01	POSEI et îles mineures de la mer Égée (paiements directs)	437,0	298,7	68,3 %	68,3 %	298,3	0,1 %	0,4		
08 02 05 02	Régime de paiement unique à la surface (RPUS)	4 392,0	3 902,4	88,9 %	88,5 %	3 888,2	0,3 %	14,2		
08 02 05 03	Paiement redistributif	1 615,0	1 472,2	91,2 %	91,2 %	1 472,7	0,0 %	-0,4		
08 02 05 04	Régime de paiement de base (RPB) (*)	14 260,0	13 837,0	97,0 %	93,5 %	13 334,5	3,5 %	502,4		
08 02 05 05	Paiement pour les pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement	10 776,0	9 339,1	86,7 %	85,2 %	9 183,3	1,4 %	155,8		
08 02 05 06	Paiement pour les agriculteurs dans les zones soumises à des contraintes naturelles	5,0	4,3	86,2 %	77,1 %	3,9	9,1 %	0,5		
08 02 05 07	Paiement en faveur des jeunes agriculteurs	530,0	343,8	64,9 %	78,4 %	415,6	-13,5 %	-71,8		
08 02 05 08	Aide spécifique au coton	242,0	0,1	0,0 %	0,1 %	0,3	-0,1 %	-0,3		
08 02 05 09	Régime de soutien couplé facultatif	4 011,0	2 473,4	61,7 %	61,6 %	2 469,2	0,1 %	4,2		
08 02 05 10	Régime des petits agriculteurs	681,0	595,9	87,5 %	90,7 %	618,0	-3,2 %	-22,1		
08 02 06	Stratégie politique, coordination et audit	256,7	21,0	8,2 %	0,6 %	1,7	7,5 %	19,3		
08 02 06 01	Corrections financières en faveur des États membres à la suite de décisions relatives à l'apurement des comptes et à l'apurement de conformité	169,0	0,0	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0		
08 02 06 02	Règlement des différends	p.m.	2,7							
08 02 06 03	FEAGA — Assistance technique opérationnelle	87,7	18,3	20,9 %	1,9 %	1,7	19,0 %	16,6		
08 02 99	Achèvement des activités et des programmes antérieurs	0,5	-9,3	-1854,7 %	-8,6 %	0,0	-1846,1 %	-9,2		
Recettes affectées		551,0	206,5	37,5 %						
6 2 0 0 (3)	Fonds européen agricole de garantie — Recettes affectées	551,0	204,3	37,1 %						
6 7 0 0	Achèvement des ordres de recouvrement non exécutés antérieurs à 2021	p.m.	0,0							
	Recettes affectées reportées de 2020	p.m.	2,1							
(*) À titre purement indicatif: dépenses par rapport aux crédits initiaux et estimations des recettes affectées										
08 02 05 04	Régime de paiement de base (RPB) - dont 619,0 millions d'EUR de recettes affectées estimées	14 811,0	13 837,0	93,4 %	93,5 %	13 849,8	-0,1 %	-12,8		
(**) Non inclus										
08 02 05 11	Réserve pour les crises dans le secteur agricole	497,3	0,0	0,0 %						
08 02 05 12	Remboursement des paiements directs aux agriculteurs à partir de crédits reportés au titre de la discipline financière	686,4	157,2	22,9 %						

(1) Année budgétaire = du 16.10.2021 au 15.10.2022 mais les dépenses effectuées dans le cadre de la gestion directe par la Commission restent possibles jusqu'au 31.12.2022.

(2) Concerne les crédits d'engagement.

(3) Y compris les recettes affectées provenant du Royaume-Uni qui était un État membre jusqu'au 31.1.2020.